Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20260526-D2026_054-DE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE de
LA GOUESNIÈRE
35350

☎ 02 99 58 80 80

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sixième jour du mois de mai, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de M. Jérôme LEGRAND, Maire
Présents : M. LEGRAND Jérôme, Mme FOREST Lisa, LEDUC Frédéric, Mme LE MAREC-FOURY Audrey, M. GAUTIER Patrick, Mme PIEDVACHE Malory (à partir de 20h17), M. DESCHAMPS Kévin, Mme EBRARD Hélène, Mme TULASNE Vanessa, M. DELEPINE Alexandre, Mme JOUET Laura, M. BLIN Mathieu, Mme BOUSSAC Karine (à partir de 20h07), M. JOUANNE Thierry, M. ELRIC Régis, Mme PICCO Danièle, Mme VITIS Sandrine, M. ECLIMONT Pascal.
Absents excusés : Mme PIEDVACHE Malory (jusque 20h17) donne pouvoir à Mme TULASNE Vanessa, M. TOUTANT Argan donne pouvoir à M. LEDUC Frédéric., Mme BOUSSAC Karine (jusque 20h07).

DÉLIBÉRATION N°
2026/054

A été nommée secrétaire de séance : Mme LE MAREC-FOURY Audrey.

Date de la convocation et d'affichage :
22/05/2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
19	18	19	19

OBJET : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE D'OUVRAGES DANS LE CADRE D'UNE BRADERIE

Madame Malory PIEDVACHE informe le conseil municipal du souhait de la municipalité de vendre les ouvrages désherbés puis pilonnés de la bibliothèque municipale lors de la braderie organisée à LA GOUESNIÈRE cet été.

Vu la délibération n°2026-024 du 26 mars 2026, délégant à M. le Maire la création, la modification et la suppression des régies comptables ;

Vu la future création par arrêté municipal d'une régie de recettes « Bibliothèque municipale » ; la précédente régie ayant été clôturée par arrêté n°2024-032 du 1er août 2024,

Vu la nécessité de fixer des tarifs de vente des ouvrages lors de cet événement,

Madame Malory PIEDVACHE propose les tarifs de vente suivants :

Catégories de documents	Proposition tarifs 2026
Revues à l'unité	**0.20€**
Revues par lots / 1 année	10 à 12 n° : **2.00€** 5 à 9 n° : **1.00€**
BD, albums ou format assimilé	**1.00€**
Livres poche ou format assimilé	**0.50€**
Roman et documentaire (format roman)	**1.00€**
Beaux livres	**2.00€**
Très beaux livres	**4.00€**

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20260526-D2026_054-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. ELRIC Régis),

- **VALIDE les tarifs de vente des ouvrages « désherbés » de la bibliothèque municipale tels que présentés ci-dessus.**
- **DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire, M. Jérôme LEGRAND.

La secrétaire de séance, Mme LE MAREC-FOURY Audrey.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.